22ème Année - Num. 3 SPEDIZIONE IN ABBONAMENTO POSTALE (Secondo gruppo - 70°/o) Le Num. L. 80 - 15 Février 1974

Le Peuple Valdôtain

Organe du Mouvement de l'Union Valdôtaine pour la défense de la minorité ethnique et linguistique valdôtaine

De Mistral à l'Europe Unie

LA DEFENSE DE L'HOMME PASSE PAR LE REGIONALISME

Au premier rang des grands problèmes généraux de notre époque, (d'un commun avis, qui va de l'affirmation des sages et de l'analyse profonde des spécialistes à l'instinct diffus des masses), est celui de la «Défense de l'homme». Défense physique, spirituelle et morale; défense de la personne et de la personnalité; défense de la liberté. La définition globale de cette situation est: la préservation des qualités et des conditions de la vie et du développement de la personne humaine, que compromettent gravement le progrès mécanique et ses succédanés. La pollution de l'air, des aliments et de l'eau; la ruine et la dénaturation de régions entières; le bouleversement, et la destruction (souvent) de l'écologie; les exodes forcés des populations, dus à leur dépossession du sol et aux mutations d'emplois professionnels; les immigrations massives d'étrangers qui les remplacent ou les submergent sur place, ne sont que les aspects brutaux d'un mal qui tend à dépersonnaliser l'homme et qui a ses racines dans une certaine pensée, un certain esprit d'opposition aux données naturelles du monde. Quand je dis «monde», j'entends à la fois l'humanité et la Nature, comme les relations nécessaires qui existent entre elles.

L'écologie (qui étudie les relations des organismes avec le milieu où ils vivent), explique, aujourd'hui, les rapports du monde naturel avec la vie. La végétation et la faune sont liées à ces lois infaillibles où l'homme d'avant les technocraties se gardait bien d'intervenir brutalement. La connaissance empirique, traditionnelle, qu'il avait de ces réciprocités inéluctables, l'empêchait de troubler les équilibres naturels. Il ignorait scientifiquement leurs mécanismes, mais en sentait vivement l'existence.

Eh bien! les lois de l'écologie physique ont leur équivalence dans le domaine sociologique. Les rapports de l'hom-

(Suite page 4)

LES AUTEURS ET LES LIVRES

LA LUTTE ETHNIQUE DANS L'EUROPE OCCIDENTALE

S'il est vrai que l'idée de la Fédération Européenne a fait des progrès considérables en ces dernières années (progrès qui - il ne faut pas le cacher - ne sont que trop lents), il est aussi vrai cependant qu'elle se fonde parfois sur un concept erroné. Au niveau de la politique internationale, c'est en effet l'idée d'une fédération des actuels Etats européens qui l'emporte le plus souvent, et non celle de la fédération des Nations. Il s'agit donc d'un fédéralisme incomplet, qui laisserait subsister plusieurs des maux qui affligent l'Europe d'aujourd'hui. Cette conception imparfaite est due le plus souvent à la confusion entre Etat et Nation, confusion fréquemment voulue et choyée par les fauteurs de la platitude, de la massification et du totalitarisme. Elle est aussi la conception de ceux qui nient l'existence des nations au profit du dieu Etat.

Je n'ai pas besoin de dire que cette attitude est contraire à la nôtre, qui est pour le fédéralisme intégral aussi dans sa composante politique. C'est pourquoi nous avons accueilli avec faveur le dernier livre de S. Salvi, qui examine quelques-unes de ces nations de l'Europe occidentale qui n'ont jamais pu atteindre, ou bien ont perdu, leur indépendance nationale; de ces nations qui, assujetties par une autre nation dominante, sont souvent devenues de vraies colonies internes de l'Etat qui les englobe; de ces nations qui, malgré l'œuvre de dépersonnalisation opérée par la partie dominante, ont su maintenir leur identité ethnique et linguistique.

L'auteur prend en examen dix de ces nations: Alba (Ecosse), Breizh (Bretagne), Catalunya (Catalogne), Cymru (Galles), Euzkadi (Pays Basque), Friûl (Friuli), Fryslân (Friesland), Kernov (Cornouailles), Occitània (Occitanie) et Sardigna (Sardaigne) et il en trace la «carte d'identité» ethnique. Pour chacune d'elles il analyse les composantes objectives (le nom, le territoire, la population, la langue, la littérature, l'histoire et l'économie) qui en font des ethnies, et celle subjective, c'est-à-dire la conscience et la volonté d'appartenance à une nation distincte, qui s'expriment par la lutte politique.

Dans le premier chapitre l'auteur recherche les origines de la nation et l'étymologie de son nom. Il en décrit ensuite le territoire à la lumière des critères linguistiques et historiques. Le chapitre successif est dédié au peuplement de la nation, à ses variations et aux facteurs qui l'ont troublé (émigration, immigration). Salvi examine ensuite la langue et la littérature nationales. Ce sont deux chapitres intéressants, car à travers l'histoire de la colonisation linguistique par l'Etat, et de la résistance et de la lutte pour l'emploi de la langue (qui se manifeste aussi par la plus ou moins grande richesse de la littérature), se manifeste la volonté ethnique nationale. Les deux chapitres dédiés à l'histoire et à l'économie sont également importants; l'auteur y analyse les vicissitudes alternes de chaque nation: de sa formation à ses institutions particulières, de ses moments d'indépendance à la perte de sa liberté à cause de l'oppression politique, militaire, économique, de la colonisation à la résistance.

Dans le dernier chapitre l'auteur fait l'historique de la lutte politique. Il analyse ainsi les différents mouvements nationaux et il décrit leur lutte de résistance à l'acculturation, à la dépersonnalisation, à la dénationalisation, à l'oppression mises en acte par les groupes dominants. Cette lutte naturellement se diversifie dans les différentes régions et à l'intérieur de celles-ci. En effet certaines d'elles ou certains mouvements demandent tout simplement une autonomie régionale au sein de l'Etat; d'autres (et leur nombre va croissant) veulent au contraire obtenir l'indépendance nationale. Pour atteindre leur but certains mouvements se servent de l'action politique, d'autres ont poussé leur lutte jusqu'à la révolte armée et au terrorisme. Les derniers événements de l'Espagne enseignent.

En parcourant ce livre, dont le style clair et coulant facilite la lecture, l'on est continuellement porté à confronter la lutte nationalitaire de ces dix régions avec ce qui s'est passé et se passe en Vallée d'Aoste. Des traits en commun démontrent l'universalité de la défense ethnique, d'autres particuliers aux différentes nations la richesse et l'ampleur de cette lutte. L'expérience des uns peut servir aux autres et éviter des essais et des tâtonnements inutiles et stériles, pour viser au contraire droit à l'essentiel. La lecture de ce livre est confortante puisqu'il démontre que notre action est juste et surtout que nous ne sommes pas seuls.

C'est pourquoi nous conseillons ce livre (1) à tous les unionistes et à tous ceux qui œuvrent pour notre cause, à ceux qui contre *l'UNIFORMITE'* luttent pour *l'UNITE'* à travers la *DIVERSITE'*.

(Suite page 3)

M. Rivolin Viccorin
46, rue Turin
11100 AOSTE

PATOIS ET LANGUE FRANCAISE

On ne peut traiter du problème linguistique valdôtain sans parler du «patois», ou mieux, des «patois» car chaque commune (et il y a 74 en tout) a un patois et parfois, deux. Cependant les différences sont telles qu'elles permettent toujours une bonne intercompréhension entre les locuteurs des différents parlers et la communication ne devient difficile que lorsqu'il s'agit des patois de deux communes très éloignées l'une de l'autre.

Les patois valdôtains appartiennent à la famille des parlers franco-provençaux, exception faite pour les patois allemands de Gressoney-St.Jean, de Gressoney-la Trinité et d'Issime.

Les parlers néo-latins d'après la classification de M. Tagliavini:

Bas latin	Balkano-roman	Roumain
	Italo-roman	Dalmate
		Italien
		Sarde
		Rhéto-roman
	Gallo-roman	Français
		Franco-provençal
		Occitan
		Catalan
	Ibéro-roman	Castillan
		Portugais

Le Franco-provençal n'a jamais eu une grande importance dans l'aire des parlers gallo-romans et n'a pas exprimé une langue littéraire unique. Pour ce qui est de la variété du franco-provençal valdôtain nous trouvons déjà des structures patoises, latinisées ou francisées dans des documents anciens remontant au XVème siècle. La première composition en patois date de 1850: un auteur anonyme a inséré un petit récit pétillant d'humour villageois dans «L'almanach instructif et amusant du Duché d'Aoste pour l'an de grâce 1850».

Depuis, de nombreux poètes et conteurs ont enrichi la littérature patoise valdôtaine. Le retard avec lequel le patois s'affirme en tant que langue écrite, témoigne du peu de considération dont il jouissait auprès des gens cultivés. Le mouvement de revaluation du patois suit la formation de l'Etat italien et s'accompagne aux persécutions linguistiques dont la Vallée d'Aoste est victime à l'époque. Le patois, avec la langue française, était un élément de différenciation pour les Valdôtains vis à vis des Italiens. Le fascisme, tout pris dans la lutte contre le français, a toléré le patois. Aucune mesure officielle ne fut prise contre celui-ci, mais une propagande sournoise tendait à inculquer l'idée que le patois était un charabia inutile, désagréable, propre aux gens non cultivés.

En effet, pendant longtemps il fut négligé par les Valdôtains cultivés qui lui préféraient le français. Ce n'est que depuis quelques années que nous assistons à une sorte de renaissance du patois. L'Administration Régionale encourage toutes sortes d'initiatives tendant à illustrer le patois. Sous le haut patronage de l'administration régionale on a créé un centre d'études franco-provençales; en 1957 s'est formée une compagnie théâtrale dialectale; des recueils de poèmes et de contes sont imprimés grâce aussi aux contributions de cette Administration; une revue annuelle «Noutro dzen patoué» est rédigée pour les instituteurs; les journaux à diffusion régionale accordent volontiers un peu d'espace à un poème ou à un récit en patois; «La Voix de la Vallée», le programme radiophonique régional consacre toujours quelques minutes au patois; un concours annuel de patois est organisé pour les enfants, qui rédigent des textes, jouent des pièces, font de petites enquêtes linguistiques et ethnologiques.

Après avoir été dédaigné par la bourgeoisie qui lui a toujours préféré, selon les époques, le français ou l'italien, le patois jouit de nos jours d'un prestige tout à fait nouveau. Ce prestige est dû en partie à l'élargissement des horizons culturels des valdôtains (la linguistique, la sociologie, l'ethnologie commencent à être connues par le grand public) et en partic il est dû au fait qu'avec le déclin de la langue française en Vallée d'Aoste, le patois est devenu l'élément linguistique le plus important et qui permet de mieux caractériser la culture valdôtaine en opposition à la culture italienne actuellement dominante en Vallée d'Aoste.

Il y a quelques années, en parlant du français on disait encore «notre langue maternelle», de nos jours on tend plutôt à considérer le patois en tant que langue maternelle des valdôtains. Le français ne serait donc ainsi que «la langue naturelle» des valdôtains, c'est à dire la langue de grande diffusion qui se rapproche le plus du franco-provençal. Ce concept était déjà clairement exprimé dans le numéro du 15/7/1945 de la revue valdôtaine «Augusta Praetoria»: «il est évident, à l'esprit le plus prévenu, que tout dialecte a pour complément et expression définitive la langue qui lui correspond. Ainsi les dialectes italiens convergent vers un système unique, et c'est la langue italienne. Ainsi les patois français convergent de la même façon et pour ce même motif vers la langue française. Pourquoi en serait-il autrement pour le nôtre? »

Nous n'avons pas de statistiques officielles concernant le nombre des patoisants existant en Vallée. Une enquête faite en 1967 par l'inspectorat scolaire de la circonscription d'Aoste sur 7657 élèves des écoles élémentaires de la Vallée, nous apprend que 3317 élèves (43%) parlent patois en famille. Les données qu'on tire du sondage Bétemps-Simonetti (1969) n'intéressent que neuf communes privilégiées choisies assez arbitrairement par les chercheurs. D'après ces données on peut constater comment le patois est encore bien vivant dans les communes où les autochtones sont en large majorité, c'est à dire les communes non-industrialisées et à faible développement touristique. A côté des communes telles que La Salle, où le 100% des interrogés ont déclaré qu'ils pratiquent régulièrement le patois, nous avons des communes à économie touristique comme St. Vincent où seulement le 17% des interviewés parlent le patois, ou des communes à économie industrielle comme Aoste où le pourcentage des patoisants n'atteint que 24%.

Le patois semble donc être intimement lié à l'activité agricole et rejeté par l'industrie et le tourisme. L'abandon de l'agriculture par les Valdôtains coïncide souvent avec l'abandon du patois. Bien que des statistiques n'existent pas à ce propos, nous pouvons affirmer que, nonobstant tous les efforts de l'Administration Régionale, le patois est en régression par rapport à l'italien. Si quelque chose de nouveau n'intervient pas, par exemple une prise de conscience de la jeunesse, dont les symptômes sont de plus en plus évidents ces dernières années, la Vallée d'Aoste est destinée à perdre son patois, ce qui signifierait la disparition du franco-provençal de la face de la terre.

A.B.

BIBLIOGRAPHIE

Bec Pierre - La langue occitane - Presses Universitaires de France - Coll. «Que sais-je? » N. 1059 Paris 1963.

Brocherel Jules - Le patois et la langue française en Vallée d'Aoste - Ed. Victor Attinger, Neuchâtel 1952.

Guiraud Pierre - Patois et dialectes français - Presses Universitaires de France - Coll. «Que sais-je» N. 1285 Paris 1968.

Janin Bernard - Le Val d'Aoste - Tradition et renouveau - Impr. Allier, Grenoble, 1968.

Lengereau Marc - La Vallée d'Aoste minorité linguistique et région autonome de la république italienne. - Impr. Allier, Grenoble, 1968.

Omezzoli Tullio - Problemi di socio-linguistica regionale - Imprimé par les soins de l'Assessorat à l'instruction publique de la Vallée d'Aoste, 1972

Pottier Bernard - La situation linguistique en France dans «Le langage» - Encyclopédie de la Pléiade, ed. Gallimard 1968.

Union Valdôtaine (Cahiers de l') - Parlons ensemble, 1973, Aoste.

Zanotto André - Histoire de la Vallée d'Aoste - Ed. de la Tourneuve, Aoste, 1968.

Lo Pan Quotidien

Valdotein ven jamë ton terren:
Lo terren temoagne le-s-origine
Yaou l'anchen peuple valdotein
L'at infochà se rèice sublime,

D'un profon espri de conservachon
Pe l'amour di pay et se boté naturelle,
Boté menachàye de la pire destruchon
Pe certèine société industrielle.

Idzor de voué in tzi no l'est d'usadzo
Que certèine société se fan de meillon
Et lo bon paisan fa drimi à l'ombradzo
Di gran tsatë de fer et de béton.

La propriété l'est sacra et inviolabla
Dz'é sentù dire pe un fier paisan,
Que l'ayet jamë vu gneun a botzon su la tabla
Intren à greillé de molon de ciman.

O! bon paisan, ven jamë la terra de te përe,
Ni vegne ni verdzé ni tsan de fromen;
Ten de guerra no sariàn péri de misère
Se la terra l'uche pa forni lo pan quotidien.

Venance BERNIN

St. Martin-de-Corléans, janvier 1974

Le français et l'italien à la C.E.E.

«DA SEMPRE, LA LINGUA DI LAVORO DELLA CEE E' IL FRANCESE, AFFIANCATO DALL'INIZIO DELL'ANNO (1973), IN MISURA ASSAI MINORE, DALL'INGLESE CHE HA PRESO IL POSTO DEL TEDESCO...»
«LA CONOSCENZA DELLE LINGUE STRANIERE (...) NON E' IL FORTE DEI NOSTRI UOMINI POLITICI E PARLAMENTARI (...) L'ITALIA CONFESSA LA SUA IGNORANZA DELLE LINGUE STRANIERE E LASCIA DUBITARE SULL'EFFICIENZA DEI NOSTRI DELEGATI CHE SONO COSTRETTI A PARTECIPARE A DISCUSSIONI CHE NON SEMPRE SONO IN GRADO DI CAPIRE.»

«L'Italia ha minacciato di sabotare i lavori dei gruppi e dei comitati della CEE, se non verrà assicurata la traduzione in lingua italiana dei testi e dei dibattiti. I nostri esperti si rifiuteranno inoltre di partecipare ai lavori nell'ambito della commissione per gli stessi motivi. La lingua italiana é effettivamente la cenerentola della Comunità Europea, ma al Berlaymont il passo ufficiale della nostra rappresentanza ha suscitato, più che disinteresse, un certo senso di ridicolo. L'Italia minaccia la politica della «sedia vuota» nei comitati comunitari per motivi insignificanti e trascura, si fa osservare, di far valere i suoi interessi sui problemi vitali. In questo senso, il problema linguistico é la cartina tornasole del nostro ambiguo atteggiamento verso la Comunità.

«Da sempre, la lingua di lavoro della Comunità é il francese, affiancato dall'inizio dell'anno, in misura assai minore, dall'inglese che ha preso il posto del tedesco. L'Italia vorrebbe ora modificare questa usanza, forte del fatto che per 60 milioni di persone l'italiano é la madre-lingua. Il passo diplomatico é stato compiuto dall'ambasciatore Bombassei, che ha protestato contro la «discriminazione di fatto» di cui sarebbe vittima la lingua di Dante nel Consiglio comunitario.

«Il nostro rappresentante ha fatto notare che la CEE dispone di un numero sempre maggiore di poteri legislativi, per cui i testi elaborati a Bruxelles hanno il valore di leggi in tutti e nove i Paesi membri. Per questa ragione, sostiene, non é possibile applicare ai lavori comunitari i principi delle conferenze diplomatiche che prevedono una lingua di lavoro unica per tutti.

«La conoscenza delle lingue straniere si ammette qui, non é il forte dei nostri uomini politici e parlamentari, che perciò chiedono di avere la possibilità di seguire tutti i dibattiti nella loro lingua nazionale, mediante la traduzione simultanea. Insomma, l'Italia confessa la sua ignoranza delle lingue straniere e lascia dubitare sull'efficienza dei nostri delegati che sono costretti a partecipare a discussioni che non sempre sono in grado di capire.»

«La Stampa» ottobre '73

LA LUTTE ETHNIQUE

(Suite de la page 1)

«Oggi restano però in vita, proprio nell'Europa occidentale, - nous dit Salvi dans son introduction - ancora molte nazioni che si trovano inserite in Stati costruiti da nazioni diverse. Sono le nazioni miracolosamente scampate finora al massacro, al genocidio linguistico e culturale. E vanno salvate. E' giusto preoccuparsi della salvezza degli ultimi esemplari di specie animali e vegetali che stanno estinguendosi, é giusto proteggere dalla distruzione e dalla rovina i monumenti e i paesaggi. Ma é altrettanto giusto e doveroso proteggere le nazioni e le lingue sull'orlo della scomparsa. Esse sono oltretutto portatrici di valori che fanno parte del patrimonio comune dell'umanità».

Continuons donc sur notre chemin et les efforts communs, tôt ou tard, aboutiront à la victoire.

Joseph-César PERRIN

A TRAVERS LA VALLEE

LA FOIRE DE SAINT-OURS

Toutes les années, depuis 974 ans, le 30 et 31 janvier se déroule la foire de Saint-Ours, manifestation dédiée autrefois exclusivement aux objets agricoles et d'artisanat, et devenue maintenant plus moderne.

Cette manifestation, qui cette année voyait 650 exposants, grâce à la diffusion faite par la radio (aussi celle française lui a dédié son attention) et par les journaux étrangers, est devenue renommée. Une foule nombreuse a parcouru malgré le mauvais temps la rue des Portes Prétoriennes et la rue Saint Anselme; grande participation aussi de nos voisins valaisans et savoyards.

A 14 heures de mercredi 30 a commencé l'exposition avec la visite du jury pour les objets typiques.

A 7 heures du matin de jeudi 31 le jury a visité les objets agricoles, puis à 9h. a eu lieu l'ouverture officielle de la foire avec l'exposition du drapeau traditionnel, la participation des autorités régionales, religieuses et de la musique municipale d'Aoste.

Tous les objets étaient dignes de considération, mais quelqu'un plus que d'autres: par exemple la luge chargée de troncs de bois et traînée par deux bûcherons; l'artiste et idéateur est M. Cerise François d'Aoste mais originaire de Gignod, auquel est allé le 1er prix. Un objet aussi a attiré l'attention des nombreux visiteurs, c'est une autogrue à vapeur réalisée complètement en bois; ce vieux artisan a expliqué à quoi il s'était inspiré, c'est à dire: ayant travaillé pendant plusieurs années à la Cogne comme mécanicien d'une autogrue et étant maintenant en retraite il a pensé de reproduire un exemplaire de cette machine disparue.

Il y avait aussi un secteur curieux et intéressant, qui nous a frappé même s'il n'a pas des caractéristiques artisanales conformes au but de cette foire; entre autre, les visiteurs ont beaucoup admiré une crèche complètement faite au crochet. Les meubles aussi méritent une attention particulière.

A 16,30, dans la salle des manifestations au Palais régional, a eu lieu la remise des prix; la cérémonie a été ouverte par l'assesseur à l'Industrie et Commerce.

W.

LES PREMIERS PRIX

ARTISANS: 1. Cerise François, Aoste; 2. Thomasset Gino, Saint Pierre; 3. Cornaz Georges, Morgex et Vuillermoz Jules, Valtournanche; 4. Diémoz Rino, Allain; 5. Brunodet Dominique, Valtournanche et Vagneur Marius, Saint Nicolas.

MEUBLES: 1. Armand Franco, Saint Christophe; 2. Thoux Bruno, Verrès; 3. Gerbore Dante, Saint Nicolas; 4. Gerbore Benoni, Saint Nicolas; 5. Milliéry Oswald, Avise et Milliéry Franco, Avise.

AGRICULTURE: 1. Charbonnier Livio, Aoste; 2. Chaussod Emile, Nus; 3. Ferrol Victor, Saint Marcel; 4. Chamonin Henri, La Salle.

ELEVES ARTISANS: 1. Beneyton Elie, La Salle; 2. Collomb Gaspard, La Thuile; 3. David Renaud, La Salle.

DEUILS

LA THUILE - Notre ami M. Fabien Praz, conseiller communal, a eu la douleur de perdre son père, M. Justinien Praz, ancien combattant, ancien conseiller communal de l'U.V., décédé le 18 janvier à l'âge de 79 ans.

La foule nombreuse présente à ses funérailles, le 20 janvier, fut un témoignage éloquent de l'estime dont il jouissait.

LILLIANES - Le 17 janvier ont eu lieu, avec un grand concours de monde, les obsèques de M. André Jans, ancien président de la section U.V. et ancien syndic de Lillianes.

La rédaction du «Peuple Valdôtain» présente ses condoléances émues aux familles Praz et Jans ainsi qu'à tous les parents des deux regrettés défunts.

NOUVELLES DE NOS EMIGRES

Nous apprenons que M. Lucien Auréjac, architecte diplômé par le Gouvernement Français, Urbaniste, mari de notre compatriote Aline Baudin de Senin - St. Christophe, vient d'être honoré par l'Union Franco-Italienne du Bâtiment.

En effet Monsieur Mininni, Consul Général d'Italie à Paris lui a remis la médaille d'or de l'Union Franco-Italienne du bâtiment pour services rendus comme Haut-Fonctionnaire du Ministère de la Construction et pour avoir contribué à l'édification de plus de neuf mille logements et autres constructions pour l'Etat et les Collectivités Publiques.

Nos félicitations.

REMERCIEMENT

Mme Curtaz Rose Alexandrine, son fils, sa belle-fille, son petit-fils et tous les autres membres de la famille, profondément émus remercient le Clergé, Mr. le Docteur E. Di Francesco, les Chantres, les «Penne Nere» de Gressan, la S. B. «Le Carreau» de Gressan, la classe «1909» de Gressan, les amis de Fénis, les Unionistes, les populations de Gressan et Fénis et les nombreuses personnes qui ont bien voulu prendre part à leur grande douleur et aux obsèques de

Mr. VOYAT REMO CONSTANTIN

Pe pocca sou dz'étsandzo de viëille moutre d'atot de nouve

● ORFEVRERIE
● HORLOGERIE
● ARGENTERIE

Marino Pasquettaz

AOSTE — 40, Rue Festaz
(angle Avenue de la Gare) ☎ 44 503

DE MISTRAL A L'EUROPE UNIE

(Suite de la page 1)

me avec l'état social résultent aussi de lois naturelles d'équilibre, que les systèmes politiques détruisent ou maintiennent suivant qu'ils s'inspirent d'idéologies abstraites ou d'une connaissance concrète que leur fournissent la tradition et l'expérience.

Jusqu'ici aucune solution politique, répondant à cette situation, n'a été trouvée en France, en dehors du Régionalisme. Et l'on sait bien, hélas! que cette solution n'a été admise par aucun des systèmes appliqués dans notre pays depuis la Révolution. L'ébauche de Régionalisme proposée par le Général de Gaulle a été repoussée par les partis politiques. La «régionalisation», instituée par une loi récente, n'a pas encore eu d'application et l'on sait de reste que c'est une contre-façon de régionalisme n'offrant aucune des garanties positives que les citoyens réclament et que le Régionalisme intégral assurerait.

...Mistral est au centre d'une longue période où la pensée d'une élite a constitué, peu à peu, ce corps de principes et de données réalistes que l'on a nommé Régionalisme. L'inventeur de ce terme est d'ailleurs un des disciples les plus importants de Mistral, Léon de Berluc Perussis, bas-alpin, écrivain de langue provençale, qui l'employa pour la première fois en 1874. Il n'eut cours cependant dans les milieux réformateurs que vers 1892, année de la Déclaration des Félibres Fédéralistes...

Nous trouvons chez Mistral l'épanouissement spontané et vivant de l'esprit régionaliste, l'expression la plus complète et la plus harmonieuse de ces principes et de leurs applications.

Quant au problème de l'Europe-Unie, il est le prototype de ceux dont la solution aggravera définitivement l'asservissement de l'homme social et, par conséquent, l'avilissement de l'homme individuel, ou, au contraire, leur apportera la libération et leur supérieure promotion. Si l'Europe nouvelle doit être confédération des Etats actuels, reposant sur les bases d'un consortium des grandes puissances économiques et financières et de la technocratie internationale, elle n'apportera qu'une super-centralisation dans tous les domaines, un uniformisme confusionnaire plus général et plus fort, qui triompheront des aspirations des peuples à leur épanouissement propre dans la liberté. Si, par contre, il s'agit de procéder à une reconstruction de la communauté occidentale, sur les données de ses composantes ethniques, linguistiques et culturelles, nous verrons s'ouvrir la période de la Fédération fraternelle des Peuples appelée par Mistral et par Proudhon. Et ce résultat ne sera qu'une mise en œuvre, sur le plan international, des données du Régionalisme.

Pierre ROUQUETTE

(Extrait d'une conférence donnée à Marseille et publiée dans la revue «La France Latine».)

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS
Rédaction Administration et Publicité
au SIEGE de
L'UNION VALDOTAINE
29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste
ABONNEMENTS
Ordinaire L. 1.500 - (semestre L. 800)
Etranger L. 2.500 - Soutien L. 5.000
DIR. RESP. EMILE PROMENT
Enreg. Tribunal d'Aoste N. 2 du 24/5/1954
Imprimé par l'UNION VALDOTAINE
29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste

REGIONE AUTONOMA VALLE DI AOSTA — COMUNE DI SAINT-REMI

AVVISO D'ASTA

PER L'AFFITTO DEI PASCOLI ED ALPEGGI COMUNALI PER IL TRIENNIO 1974/1976.

In esecuzione della Deliberazione del Consiglio Comunale n. 50 in data 14.12.1973 e secondo le norme dettate dalla Giunta Municipale con Deliberazione n. 1/74 del 7.2.1974,

IL SINDACO

rende noto che il giorno 25 FEBBRAIO 1974, alle ore 11,00 presso il Municipio di Saint-Rémi, si terrà un unico incanto ad asta pubblica per l'affitto triennale 1974/1976 degli alpeggi sottoelencati col metodo delle schede segrete, ai sensi dell'art. 73 lettera B del Regolamento per l'Amministrazione del Patrimonio e la Contabilità Generale dello Stato.

Per essere ammessi alla gara i concorrenti dovranno presentare all'Ufficio Comunale in valuta legale o mediante assegno circolare il deposito cauzionale di cui l'art. 1 del Capitolato per ogni singolo pascolo o cumulativo.

I concorrenti dovranno far pervenire all'Ufficio Comunale le buste con l'offerta entro e non oltre le ore 11,00 del 25 Febbraio, separatamente per ogni pascolo con l'indicazione esterna sulla busta del pascolo per il quale viene fatta l'offerta.

L'aggiudicazione sarà definitiva ad unico incanto e sarà aggiudicatario il miglior offerente. Gli aumenti sul prezzo base (in kg. di fontina) non potranno essere inferiori a kg. 10 di fontina per i pascoli aventi il prezzo base pari o superiore a kg. 100 ed a kg. 5 di fontina per gli altri pascoli aventi il prezzo base inferiore a kg. 100.

Il capitolato d'oneri é depositato in visione presso l'Ufficio Comunale.

Il carico del bestiame, il prezzo base per ogni alpeggio in quantitativi di fontina ed il deposito preventivo da versare al Presidente della asta sono i seguenti:

1 Pascolo: GREISSON-CORLIAN-GLIOUE-DEVIN- n. 40 manzi per la stagione estiva - kg. 110 di fontina - Deposito Lit. 10.000.
2 Pascolo: LA THOULA-PLAN SALE' - n. 50 manzi per la stagione estiva - kg. 500 di fontina - Deposito Lit. 30.000.
3 Pascolo: ST-RHEMY - (compreso l'appezzamento di terreno sotto la montagna Taeudda) n. 50 manzi per la stagione estiva, kg. 50 di fontina; Deposito Lit. 10.000.
4 Pascolo: BOSCO INVERSO: - n. 25 Manzi per la stagione estiva - kg. 50 di fontina - Deposito Lit. 5.000
5 Pascolo: PIANTAGIONE: n. 25 manzi per la stagione estiva - kg. 30 di fontina - Deposito Lit. 2.000.
6 Pascolo: CHAZ ZAVE' (compreso BRENVEY e PIANTAGIONE NUOVA): n. 15 Vacche lattifere per stagione estiva - kg. 300 di fontina - Dep. Lit. 10.000.
7 Pascolo: ENTREMONT - n. 240 pecore per stagione estiva - kg. 50 di fontina, deposito Lit. 5.000.
8 Pascolo: CHAZ ALPE DU BOIS - n. 15 vacche lattifere per stag. estiva - kg. 120 di fontina - Deposito Lit. 10.000.
9 Pascolo: DESSOUS FORT - n. 15 vacche lattifere per la stagione estiva Prezzo base kg. 150 di fontina - Deposito Lit. 10.000.
10 Pascolo CHAZ D'ARC (escluso appezzamento sotto montagna Taeudda) n. 50 vacche adulte e 10 manzi per la durata di 2 mesi - Prezzo base kg. 600 di fontina - Deposito Lit. 40.000.
11 Pascolo: FONTINE - n. 20 vacche e 10 manzi per la durata di 2 mesi - Prezzo base kg. 90 - Deposito Lit. 6.000.
12 Pascolo: PLAN BOIS - Capienza non determinata - Prezzo base kg. 10 - deposito Lit. 1.000
13 Pascolo: FLOTTAZ-DARBELLAY-SAVINAZ-SOMMITA' JOUETTES - n. 25 manzi per stagione estiva - Prezzo base kg. 40 di fontina - Deposito Lit. 2.000.
14 Pascolo: LES ZAVOLES - n. 12 manzi per la stagione estiva - prezzo base kg. 30 di fontina - Deposito Lit. 3.000.
15 Pascolo: JOUETTES: n. 20 manzi per la stagione estiva - Prezzo base kg. 30 di fontina - Deposito Lit. 2.000.
16 ALPE: CHAZ DI MERDEUX: La capienza nominale dell'alpe é di 50 capi grossi e di 50 ovini e cioé in rapporto al periodo dell'alpeggio dal 14 Giugno al 30 Settembre ed in proporzione al tempo di permanenza in caso di sfruttamento in minor tempo. E' inteso che un capo grosso corrisponde ad una vacca o due manzi o tre vitelli - Prezzo base kg. 700 di fontina - Deposito Lit. 50.000.

Gli aggiudicatari dovranno presentare un fidejussore conosciuto, idoneo e gradito all'Amministrazione Comunale.

Tutte le spese relative all'asta, al contratto e l'aggio di riscossione, ecc. saranno a totale carico degli aggiudicatari, nessuna esclusa.

Saint-Rémi, lì 7 Febbraio 1974

IL SINDACO
(Nestore E. Ronc)

NB: L'affittuario che rimarrà aggiudicatario dell'alpe denominata CHAZ DI MERDEUX, avrà l'obbligo di accettare, di preferenza, le vacche lattifere di proprietà dei residenti nel Comune di St.-Rémi, la cui monticazione nell'alpeggio suddetto venga richiesta entro cinque giorni dalla data di aggiudicazione (compreso il giorno dell'aggiud.) dell'alpe stessa (Del. Giunta n. 1/74).

Saint-Rémi, lì 7 Febbraio 1974.

IL SINDACO
(Nestore E. Ronc)